



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-12006

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire / Direction des Sécurités

37-2022-12-02-00001 - ARRÊTÉ modificatif portant composition du bureau de vote concernant l'élection du Comité Social d'Administration spécial des services déconcentrés de la Police nationale d'Indre-et-Loire (37) (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-12-02-00001

ARRÊTÉ modificatif portant composition du bureau de vote concernant l'élection du Comité Social d'Administration spécial des services déconcentrés de la Police nationale d'Indre-et-Loire (37)

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC

ARRÊTÉ modificatif portant composition du bureau de vote concernant l'élection du Comité Social d'Administration spécial des services déconcentrés de la Police nationale d'Indre-et-Loire (37)

La préfète d'Indre-et-Loire

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Marie Lajus en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du Comité Social d'Administration spécial des services déconcentrés de la Police nationale d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Social d'Administration des services déconcentrés de la Police nationale d'Indre-et-Loire (37) se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Présidente	Jeannine	Piotrowski
Vice-Présidente	Florence	Vilar
Secrétaire	Esther	David
Secrétaire adjointe	Catherine	Léquipé

Il est ajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, deux délégués de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA POLICE - SNIPAT - SYNERGIE OFFICIERS - UATS - SCPN - SNPPS - SICP - UDO - SPPN - UNSA FASMI	Nadège	Carzana
	Frédéric	Le Goff
UNITE SGP POLICE FO	Thierry	Pain
	David	Debono

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée à la vice-présidente du bureau de vote.

Article 3 : l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2022 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire et madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique d'Indre-et-Loire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 2 décembre 2022
Signé : Marie LAJUS